

*Commune de LA CHAIZE LE VICOMTE*  
*Procès-verbal de la réunion du*  
*Conseil Municipal du 23 mai 2020*

L'An deux mil vingt, le vingt-trois mai à 10h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Yannick DAVID, Maire.

**PRESENTS :**

M. DAVID Yannick ; Mme RAMBAUD-BOSSARD Christine ; M. DOUILLARD Aurélien ; Mme DESPORTES Carole ; M. BONNIN Pascal ; Mme SOULARD Lucie ; M. REMBAUD Antoine ; Mme PINEAU Emilie ; M. ROUSSELOT David ; Mme ALLAIN Karine ; Mme ROBION Béatrice ; M. LOIZEAU Quentin ; Mme NICOLLEAU Céline ; M. LECOMTE Sébastien ; Mme AULNEAU Aurore ; M. TERRIER Valentin ; M. PUBERT Damien ; Mme PEETERS Sarah ; Mme SARRAZIN Harmonie ; M. DERER Jonathan ; Mme DROUET Edith ; M. PELLETIER Sébastien ; Mme MORICE Alexandra ; M. PAPIN Yvonnick ; Mme MARTINAUD Séverine.

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BRUNAUD Cécile donne pouvoir à M. DAVID Yannick,  
M. De LINAGE Cédric donne pouvoir à Mme RAMBAUD-BOSSARD Christine.

**Secrétaire de séance élu :** M. Aurélien DOUILLARD

**Date de convocation :** Le 16 mars 2020

Les nouveaux élus sont accueillis par Monsieur Yannick DAVID, Maire sortant.

« Permettez-moi de vous souhaiter à tous et à toutes la bienvenue, dans ce contexte si particulier d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des adjoints.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus de cette mandature 2020-2026 et aux nouveaux élus plus anciens dans la fonction et la bienvenue aussi aux représentants des vicomtaises et vicomtais, même si aujourd'hui l'assemblée est moins nombreuse que d'habitude, notamment au regard des événements. Vicomtaises et Vicomtais qui nous ont à nouveau fait confiance et je les en remercie pour ces six prochaines années  
En terme de bienvenue, un mot tout particulier pour Harmonie SARRAZIN qui nous a rejoint dans ce contexte de pandémie, puisque Jean NICOU m'a fait part de sa démission pendant la crise et donc par un effet mécanique, c'est Harmonie SARRAZIN qui se trouve parmi nous. Il fallait attendre que le Conseil soit installé, ce qui s'est passé lundi 18 mai, pour qu'Harmonie puisse définitivement nous rejoindre. Bienvenue Harmonie.

Je suis vraiment heureux de vous accueillir ce matin.

Nous avons fait le maximum pour respecter les contraintes qui ont été mises en place par le gouvernement et appliquées ensuite par le Préfet. Je vous demanderai de conserver votre masque pendant toute la durée de ce conseil, que l'on va essayer de restreindre le plus possible en temps.

Ce conseil est la conclusion d'une semaine particulière puisqu'il n'y avait plus de Conseil Municipal en exercice, et où le Maire a quelques compétences pour gérer les affaires courantes jusqu'à l'installation définitive du Conseil. »

Monsieur Pascal BONNIN, membre la plus âgé du Conseil Municipal préside la séance.

« C'est bien au bénéfice de l'âge qu'il m'appartient de présider l'élection du Maire ce matin. Dans cette période de crise sanitaire mondiale qui nous frappe depuis plus de 2 mois, depuis l'élection du 15 mars dernier, nous étions dans l'attente de cette élection. Voilà enfin ce jour que pour vous, les nouveaux mais aussi les anciens élus, attendiez impatiemment.

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions, dans cette salle du Moulin Rouge, lieu inhabituel choisi pour ce premier Conseil Municipal pour pouvoir maintenir les distances sanitaires qui nous sont recommandées pour combattre ce virus.

L'élection du 15 mars a peut-être été tronquée, aux dires de certains, à la vue du nombre d'abstentions important. Chacun s'empresse de prétendre les additionner à ses résultats. Mais les chiffres de l'abstention n'ont pas de camp. et personne ne peut se les approprier.

Mes chers collègues, vous allez pouvoir vous mettre en action dans vos fonctions respectives, des fonctions très enrichissantes et diversifiées : de l'action permanente.

C'est au quotidien qu'il faut maintenir notre travail, pour l'intérêt des vicomtais. Nous sommes élus représentants de toute la population de notre belle commune et nous nous efforcerons de répondre à un maximum de demandes.

Mais vous allez vite vous rendre compte que les contraintes budgétaires ne nous permettent pas de réaliser toutes ces demandes, et bien sûr amènerons quelques frustrations.

Je voudrais remercier dans cette période de pandémie, tous les acteurs essentiels qui ont contribué au combat contre ce virus mais aussi tous ceux qui ont continué leur travail pour que nous puissions vivre presque normalement pendant ces deux mois de confinement, et ils sont nombreux.

Remercier aussi ceux qui ont géré la crise sur notre commune et tout particulièrement nos agents qui ont été remarquables.

Pour terminer, j'aurais une pensée personnelle pour mon père qui a siégé au sein de ce Conseil Municipal pendant 30 ans, à la Limouzinière d'abord puis à La Chaize-le-Vicomte ensuite, et aussi à mon frère qui lui a succédé 19 ans en tant que conseiller municipal.

Et à travers eux, c'est bien sûr à tous ceux qui nous ont précédé au sein de ce Conseil Municipal et à qui je rends un très large hommage. »

## **1\ Election du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Monsieur Aurélien DOUILLARD pour assurer ces fonctions.

Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD et Madame Alexandra MORICE sont nommées assesseurs.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

### **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. Yannick DAVID : 21 - vingt et une voix

**M. Yannick DAVID ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.**

Intervention de Monsieur Yannick DAVID :

« Vous devinez l'émotion qui est la mienne ce matin. Cette élection était attendue depuis de si longs jours, de si longues semaines, de si longs mois.

J'ai tout d'abord une pensée pour ma famille, ma femme et ma fille, qui me soutienne dans les moments faciles et moins faciles. Ce n'est pas toujours simple avec une activité compliquée mais j'ai besoin de leur soutien.

Une pensée pour mes parents qui ne sont pas présents ce matin, pris dans le confinement, mais je sais que cette élection les touche.

Une pensée pour toutes celles et tous ceux avec lesquels je travaille au quotidien dans cette activité municipale, avec toutes celles et tous ceux également avec lesquels je travaille dans mes activités professionnelles. Je pense que c'est bien qu'un élu conserve une activité professionnelle même si ce n'est pas simple à aménager ; Mais c'est aussi parce que les collaborateurs ont des diversités, me font totalement confiance et sont de fidèles soutiens, que je peux faire ce que je fais à la Chaize-le-Vicomte. Et c'est parce que mes collaborateurs à la Chaize-le-Vicomte font tous ce qu'il faut, que je peux continuer cette activité professionnelle. C'est cette complémentarité, merci à tous ceux-là.

Merci aux vicomtaises et aux vicomtais qui nous ont fait confiance à nouveau, avec une belle participation au regard du contexte national. Avec près de 60 % de participation, je crois que l'on est dans les records départementaux et régionaux. Ils nous ont dit « oui on continue avec vous », parfois avec des conditions, nous l'avons entendu, j'y reviendrai.

Ils nous ont fait confiance, nous devons assumer cette confiance et croyez-moi, nous sommes en ordre de marche pour le faire !

Pascal, tu as évoqué tout à l'heure une histoire, l'histoire des BONNIN, et je t'en serai gré. C'est une belle histoire municipale.

Cette histoire, justement, m'a amené à construire cette intervention.

Une commune c'est une histoire, c'est un présent et c'est un futur. L'histoire de notre commune est riche, nous le savons, c'est une très vieille commune qui puise ses racines avant la naissance du Christ puisque nous avons des présences de population au IV et III siècle avant Jésus-Christ.

Une commune qui a été au cœur de toute l'histoire de France, de toute l'histoire du bas Poitou parce que nous avons été l'une des capitales du bas Poitou avec la célèbre famille des Vicomtes de Thouars.

C'est donc une commune avec un fort patrimoine historique et une commune qui s'est construite au fil des mandats. Il faut se le dire et très souvent je le rappelle, une action municipale en tant qu'élu, ça n'est qu'une action passagère. Nous nous inscrivons dans les étapes de l'action municipale. Avant nous il y a eu des maires, après nous il y aura des maires.

Je me replongeais, il y a quelques jours, dans l'histoire des maires de La Chaize-le-Vicomte et il nous faut faire preuve de beaucoup d'humilité car on se rend compte que finalement nous ne sommes que passagers. Je le dis bien souvent : les services restent mais les élus passent.

Nous nous inscrivons dans cette histoire qui fait qu'à La Chaize-le-Vicomte, nous avons encore la chance d'avoir trois maires : deux maires honoraires et un en exercice, ce qui montre aussi toute cette histoire.

Et je suis fier de m'inscrire dans cette histoire.

Ensuite il y a le présent, et quel présent !

Une crise sanitaire comme nous l'avons jamais connue mais nous l'avons peut-être déjà vécue. Nous avons eu des crises sanitaires terribles en Europe, en France, en Vendée, dans le bas Poitou. Je pense à la grippe espagnole, les pestes...

Aujourd'hui la rapidité de communication a donné tout ce caractère extraordinaire à cette pandémie.

Des choix ont été fait, et notamment celui du confinement général. Jamais l'histoire de France n'avait connue à l'échelle du pays un confinement de cette nature, et cela a correspondu à un moment institutionnel qui a fait que le confinement a été déclaré deux jours après l'élection. Je vous le dis librement : Si cela n'avait tenu qu'à moi, nous n'aurions pas organisé le premier tour des élections municipales.

Cela a ensuite été l'aventure la plus complète, nous sommes entrés dans une incertitude institutionnelle puisqu'il fallait assurer avec des élus sortants mais encore en exercice, avec des élus nouvellement élus qui ne pouvaient pas encore entrer en fonction et nous étions dans le brouillard le plus complet. Je ne savais pas comment nous allions sortir de cette situation jusqu'à l'arrivée de l'état d'urgence et des lois d'exception.

L'état d'urgence a simplifié les choses pour deux raisons : la première en terme de fonctionnement municipal avec une concentration du pouvoir au maire ; la seconde avec les élus sortants maintenus dans leur mandat.

A La Chaize-le-Vicomte, nous devons réagir. En deux jours nous avons fait le choix de constituer une cellule de crise qui a concentré tous les pouvoirs liés à l'exercice normal d'une collectivité. J'ai pris la décision de ne pas prendre la direction de cette cellule de crise et de la confier à Christine RAMBAUD-BOSSARD, ma première adjointe. Il s'est ensuite organisé tout un fonctionnement de crise qui a fait que l'on a pu traverser cette tempête qui n'est, par ailleurs, pas encore terminée.

Le confinement n'est pas très dur, le déconfinement est plus compliqué parce qu'il faut réapprendre à vivre ensemble.

Il va falloir apprendre à vivre avec ces masques, ces gestes barrières, il va falloir changer nos modes de relations sociales.

Je tiens à remercier devant vous tous, Christine RAMBAUD-BOSSARD pour ce qu'elle a fait pendant cette crise ainsi que toute son équipe, je pense aux élus et aux services. Cette dans cette période de crise que l'on voit les caractères.

Je pense qu'à La Chaize-le-Vicomte, au regard du contexte, nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait durant cette période de crise.

Et puis il y a le futur. L'avantage dans ce magma d'incertitude et de tristesse liée à l'épidémie, c'est qu'il y a eu la campagne juste avant le confinement et nous avons entendu la population.

Nous avons entendu dans nos rencontres qu'il faudrait revoir notre relation aux vicomtaises et aux vicomtais. Peut-être que notre administration locale c'est un peu trop éloignée de la population et sera tout l'enjeu de notre début de mandat : nous rapprocher de la population.

Nous rapprocher avec une réouverture les jeudis après-midi et les samedis matin de 10h00 à 12h00, avec la constitution d'un pôle relation citoyen. Voilà un futur qui débutera par cette relation au citoyen puis ensuite viendra notre programme d'investissement et de grands projets. Je rappelle par ailleurs que notre programme 2014-2020 a été réalisé à 94 %.

Ce que je souhaiterai, c'est avoir cette harmonie dans l'investissement comme dans le précédent mandat puisque nous avons, en moyenne, réalisé 30 % d'investissement tous les deux ans.

Vous pouvez être sûrs que nous sommes tous motivés, que nous avons une vraie volonté d'agir pour notre commune. Une commune qui le mérite et qui va prendre de plus en plus d'importance au sein de La Roche-sur-Yon Agglomération car elle se développe.

Je vais terminer par la jeunesse. Quand je regarde notre Conseil Municipal, qui a une moyenne d'âge de 44 ans, je pense franchement que c'est un véritable atout pour La Chaize-le-Vicomte avec un mélange d'expérience et de nouveauté.

Vous pouvez nous faire confiance. Merci à nouveau pour cette élection dans un contexte particulier mais qui n'enlève rien à notre légitimité et à notre volonté d'agir : Agir pour ne jamais subir. »

Interventions de Monsieur Jonathan DERER :

« Merci Monsieur le Maire.

Chers vicomtais, chères vicomtaises, Madame, Monsieur,  
Félicitations aux élus nouvellement installés dans cette assemblée.

Tout d'abord au nom de la liste « Ensemble pour la Chaize » que j'ai eu l'honneur de conduire lors des dernières élections municipales, je tenais à remercier tous ceux qui se sont déplacés pour voter en particulier ceux qui ont décidé de soutenir notre projet et notre liste. C'est grâce à eux que nous sommes ici ce jour pour servir l'intérêt général et au-delà servir le bien commun.

J'ai aussi une pensée particulière pour les colistiers qui se sont engagés dans une campagne digne et à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre de ce débat. Vous pouvez être très fiers de ce que vous avez fait, l'avenir c'est vous.

J'aurais été très heureux de vous porter dans cette assemblée comme liste majoritaire pour offrir à notre commune l'alternative dont elle a tant besoin.

Une majorité est sortie de scrutin, c'est ainsi. On ne peut inaugurer ce nouveau mandat sans évoquer la fin difficile de la campagne électorale. Un certain nombre d'électeurs a tout simplement été empêché de voter, je pense en particulier aux électeurs inscrits dans l'EHPAD Payraudeau, ce qui fait de cette abstention une abstention toute particulière.

J'ai pu consulter les listes d'émargements du dernier scrutin et une large majorité des électeurs de moins de 35

ans, ne sont tout simplement pas venus voter alors qu'ils sont les plus concernés par les compétences communales.

La crise que nous avons traversé doit également nous interroger sur le respect de nos valeurs et règles fondamentales qui organisent la vie démocratique. Les interrogations sont légitimes. Leurs réponses conditionnent la valeur démocratique des résultats et la confiance que les électrices et les électeurs peuvent avoir envers les élus et leurs institutions.

N'oublions pas que l'élection municipale est une élection collective, une délibération collective qui est issue d'un long processus électoral et d'une longue campagne électorale.

Faisons bien attention que cette période de crise ne soit pas l'occasion de créer une nouvelle jurisprudence qui pourrait être dangereuse à l'avenir sur l'une de nos libertés fondamentales, à savoir le droit de vote.

Alors, bien sûr, je n'incrimine pas la majorité nouvellement élue. Mais je partage la déception et les inquiétudes de nombreux acteurs quant à l'avenir de notre commune. Ce débat sera à mener dans les prochaines semaines et j'espère qu'il le sera.

Le processus électoral n'est pour autant pas terminé puisqu'une élection importante va avoir lieu à La Roche-sur-Yon, ce qui pourrait aboutir à un changement de majorité au sein de l'Agglomération. Ce ne sera pas sans conséquence pour notre commune.

Il revient désormais, au-delà de cette assemblée, aux acteurs et aux électeurs qui nous ont fait confiance de se rassembler pour défendre politiquement l'intérêt générale.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Merci à toutes et à tous et à très bientôt

## **2\ Fixation du nombre de postes d'adjoints**

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de La Chaize-le-Vicomte étant de 27, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8.

Vu la proposition de Monsieur le maire de créer 8 postes d'adjoints au maire,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :*

- *Décide de créer 8 postes d'adjoints au maire.*
- *Charge Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 8 adjoints au maire.*

## **3\ Election des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste est proposée, conduite par Christine RAMBAUD-BOSSARD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21  
Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

– Liste conduite par Christine RAMBAUD-BOSSARD : 21 - vingt et une voix

*La liste conduite par Christine RAMBAUD-BOSSARD, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :*

*1<sup>ère</sup> adjointe : Mme RAMBAUD-BOSSARD Christine ;*

*2<sup>ème</sup> adjoint : M. DOUILLARD Aurélien ;*

*3<sup>ème</sup> adjointe : Mme DESPORTES Carole ;*

*4<sup>ème</sup> adjoint : M. BONNIN Pascal ;*

*5<sup>ème</sup> adjointe : Mme SOULARD Lucie ;*

*6<sup>ème</sup> adjoint : M. REMBAUD Antoine ;*

*7<sup>ème</sup> adjointe : Mme PINEAU Emilie ;*

*8<sup>ème</sup> adjoint : M. ROUSSELOT David.*

#### **Lecture de la Charte de l'élu local**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

#### **4\ Délégations de signatures données au Maire**

La délibération modifiée n'ayant pas été envoyé dans les temps, la question sera proposée au prochain Conseil Municipal

*Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le retrait de ce point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 23 mai 2020.*

## **5\ Fixation des indemnités**

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 8 adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de plus de 3 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 % ;

Considérant que pour une commune de plus de 3 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 22 % ;

En application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 0 voix contre et 6 absentions, décide :*

- *De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints (et des conseillers municipaux) comme suit :*
  - o *Maire : 41 % de l'indice brut 1027*
  - o *1er adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *2ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *3ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *4ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *5ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *6ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *7ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *8ème adjoint : 16 % de l'indice brut 1027*
  - o *Conseiller Délégué : 5 % de l'indice brut 1027*
  
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.*
- *De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.*

Monsieur le Maire clôture cette séance en rendant un hommage appuyé à toutes celles et ceux qui l'ont accompagné lors des deux précédents mandats.

**Fin de séance : 11h25**